

Informations pratiques

Communiqué du Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal

Le Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal continue de publier, sous cette rubrique mensuelle, un ensemble d'informations traitant des procédures et des réglementations relatives aux différentes prestations administratives offertes par les Services du Consulat, dans le but d'en faciliter la connaissance par les personnes concernées ou intéressées.

3ème thème :

L'ETABLISSEMENT DE LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE (CIN) :

La Carte d'Identité Nationale, couramment connue sous le sigle " C.I.N ", a été instituée par Dahir portant loi no. 1.73.560 en date du 15 février 1977 et son Décret d'application no. 2.73.538 en date du 21 mars 1977.

Elle a une durée de validité de dix (10) ans et est délivrée sur la base des justificatifs d'état civil et de résidence suivants:

Le livret familial d'État civil ou l'extrait d'acte de naissance,

La carte de résident, le visa de séjour ou tout autre document en tenant lieu.

La carte d'immatriculation au Consulat, deux (02) photos et des droits de timbre sont également exigés.

La Carte Nationale est confectionnée au Maroc par la D.G.S.N. le délai de traitement est d'environ huit (08) semaines.

Notez bien que la possession de la carte d'identité nationale marocaine (CIN) est un préalable absolu à toute délivrance de passeport pour tous les marocains âgés de dix huit (18) ans et plus. Aussi est-il

recommandé aux parents de faire établir une CIN pour leurs enfants dès l'âge de 16 ans afin de leur permettre d'avoir, si besoin, leur titre de voyage sans difficultés.

La présentation de la CIN pour les besoins administratifs au Maroc est requise.

La présentation de la CIN aux postes frontières pour les marocains détenteurs de passeports étrangers est indispensable.

Il convient de rappeler que le site Internet du Consulat met à votre disposition toutes les informations relatives aux conditions d'obtention des autres documents souhaités et que vous pouvez télécharger et remplir, à l'avance, les formulaires et les imprimés nécessaires aux différentes prestations.

Rappel

Il est demandé à nos concitoyens de bien vouloir nous faire part des sujets, interrogations ou questions particulières, à caractère consulaire, et pour lesquels ils souhaiteraient recevoir les réponses appropriées dans le cadre de cette rubrique.

Adresse postale du Consulat :

**1010, Sherbrooke Ouest, suite 1510,
Montréal - Québec, H3A 2R7**

Adresse électronique du Consulat :

Consumam@videotron.ca

Site Web :

<http://www.consulatdumaroc.ca>

Comment bâtir un réseau de contact efficace

Participer à une activité de réseautage et se diriger vers les personnes que vous ne connaissez pas vous semble difficile ? Vous préférez vous précipiter vers les personnes qui vous sont familières et conclure une fois de plus que les activités de réseautage ne contribuent pas à accroître vos affaires ? Pourtant, il est possible de transformer les moments de réseautage en vecteurs de développement professionnel. Voici donc quelques règles à suivre :

1- Pensez à apporter vos cartes d'affaires, mais ne les distribuez pas à tout vent ! (Sinon elles s'envoleront...);

2- Démontrez votre empathie ! Rédigez vos questions miracles (Quoi ? Qui ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?) ;

3- Optez pour les réseaux qui correspondent aux cibles que vous visez et vous aurez d'emblée des sujets d'intérêts communs à discuter;

4- Soyez généreux : «What comes around goes around!» Partagez les informations qui vont aider vos interlocuteurs. Les contacts se souviendront de vous avec plaisir ! Consacrez 20% de votre temps au développement de vos affaires;

5- Alternez ! Circulez ! Papillonnez ! Si vous restez avec la même personne toute la soirée, vous aurez peu de probabilités de parler à de nouveaux partenaires d'affaires, employeurs, clients ou fournisseurs potentiels. Arrivez tôt et partir tard est une attitude gagnante;

6- Effectuez vos suivis d'une façon personnalisée. C'est aussi important que de participer à une activité de réseautage, sinon plus. Profitez-en pour mettre à jour votre base de donnée.

Nous vous laissons sur une citation de Benjamin Franklin : «Il y a bien des manières de ne pas réussir, mais la plus sûre est de ne jamais prendre de risques.» Allez-y, foncez et osez aller vers ceux que vous ne connaissez pas ! Une fois la glace brisée, une multitude d'occasions s'offriront à vous !

Source:

AJPM (www.ajpm.cjb.net)